

Communiqué de presse

L'intégration des pompiers de Moutier se fera par étapes et dans la concertation

Le Gouvernement jurassien, les autorités de la ville de Moutier et l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention de la République et Canton du Jura (ECA Jura) se sont entendus sur une vision commune concernant l'intégration des pompiers prévôtois au sein de l'organisation des pompiers jurassiens.

L'intégration des pompiers de Moutier (l'actuel CRISM) dans l'organisation jurassienne est sur de bons rails. A la suite de la décision de l'Assurance immobilière Berne (AIB) de ne pas maintenir une coopération intercantonale sur l'actuel territoire couvert par le CRISM, le Gouvernement jurassien, l'ECA Jura et la Municipalité de Moutier ont planché sur un projet d'intégration en douceur des sapeurs-pompiers prévôtois dans l'organisation jurassienne.

Si le choix de l'AIB bernoise déploiera déjà ses effets dès le 1^{er} janvier 2025 pour les communes bernoises avoisinantes, les tâches cantonales attribuées au CRISM pour le seul territoire de Moutier seront maintenues par le canton de Berne jusqu'à la date du transfert dans un esprit de continuité des activités. Côté jurassien, la réorganisation cantonale des Sapeurs-pompiers est actuellement en cours d'élaboration et intégrera le nouveau territoire de Moutier. La réforme jurassienne ne pourra toutefois pas être mise en œuvre au moment du transfert de la cité prévôtoise.

La prise en compte des spécificités de Moutier fait partie intégrante de la réforme actuellement en discussion. A cet égard, le commandement du CRISM est déjà intégré dans les réflexions qui doivent mener à une structure de défense incendie jurassienne novatrice et adaptée à son temps.

Dans l'intervalle et afin de garantir le maintien des prestations sécuritaires sur le territoire de Moutier sans interruption, tout en préservant les compétences des hommes et des femmes engagés au sein du CRISM, une approche par étapes est privilégiée.

Le Gouvernement jurassien, L'ECA Jura et la Municipalité de Moutier se sont ainsi entendus sur une intégration progressive et dans la continuité. En premier lieu, les pompiers de Moutier, bien formés et équipés, assureront sur le territoire communal la quasi-totalité des missions qui leur sont actuellement confiées, y compris les tâches cantonales spécialisées (désincarcération, hydrocarbure, ...). Cette période de transition s'étendra jusqu'au déploiement de la nouvelle organisation jurassienne des sapeurs-pompiers.

Les collaborations intercommunales existantes en matière de sapeurs-pompiers pourront, elles aussi, être maintenues, voire développées. Cette responsabilité et la décision incombent toutefois en premier lieu aux communes concernées.

Le Gouvernement jurassien va initier prochainement les adaptations légales nécessaires à la mise en place de ce régime transitoire.

Personnes de contact :

- *Rosalie Beuret Siess, ministre des Finances, 032 420 55 03*
- *Sébastien Hauser, directeur de l'ECA Jura, 032 952 18 40*
- *Clément Piquerez, conseiller municipal en charge de la sécurité publique, 078 664 84 49*